

## *Étude des architectures et patrimoines bâtis du XX<sup>e</sup> siècle*

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### PROCEDURE ADAPTEE

1/ *Identification de l'organisme qui passe le marché* : Ministère de la Culture et de la Communication - Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne - 6, rue du Chapitre - 35044 RENNES Cedex - Tél. 02.99.29.67.67.

2/ *Procédure de passation* : Procédure adaptée restreinte passée en application de l'article 28 du code des marchés publics, avec RC.

3/ *Objet du marché* : *Étude des architectures et patrimoines bâtis du XX<sup>e</sup> siècle sur la région Bretagne*

4/ *Caractéristiques principales* :

Marché de services

Type de marché de services : 12

code CPV : 71210000-3 (conseil en architecture)

code Nuts : FR 52

délai de réalisation des prestations : 12 mois maximum

début des prestations : Novembre 2015

- Refus des variantes.

L'avis implique un marché public.

Cautionnement et garanties exigés : cf. Article 101 du code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : délai global de paiement de 30 jours.

5/ *Lieu d'exécution* : sur l'ensemble de la région Bretagne (détail dans R.C.).

6/ *retrait du dossier* :

Le dossier est uniquement téléchargeable sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

7/ *Forme juridique et modalités d'attribution de l'étude* : les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement ; dans le cas de groupement, la forme juridique sera le groupement solidaire ; ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

8/ *Date limite de réception des offres* : le 23 septembre 2015 à 14 H 00

9/ *Adresse où les candidatures doivent être transmises* : détail suivant R.C.:

a) *dématérialisation*

Les dossiers peuvent être déposés par voie électronique sur le portail acheteur (URL) suivant:

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

b) *support papier*

Les dossiers seront remis sous enveloppe portant la mention « *Candidatures Procédure adaptée DRAC - étude architectures & patrimoines Xxe - ne pas ouvrir* ». Ils seront envoyés en lettre recommandée avec accusé de réception, ou plis type Chronopost ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante : Direction Régionale des Affaires Culturelles 6 rue du Chapitre 35044 Rennes Cedex

*10/ Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat ( détaillées dans le RC ):*

Les conditions de présentation des candidatures sont fixées dans le règlement de la consultation, la liste des pièces à fournir est la suivante :

- Lettre de candidature (formulaire DC1) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ;
- Déclaration du candidat (formulaire DC2) disponible à l'adresse indiquée ci-dessus
- Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire.
- Attestations d'assurances en cours de validité responsabilité civile et professionnelle,
- *Capacités professionnelles et techniques requises : personne possédant seule ou dirigeant une équipe pluridisciplinaire dotée de compétences en patrimoine architectural, histoire de l'architecture, techniques de conservation et d'inventaire, informatique, photographique.*
- *Expériences souhaitées en études similaires ou sur des centres anciens (ZPPAUP, PPM, ...).*

*11/ Jugement des candidatures et critères de sélection : suivant R.C.*

- Composition et motivation du candidat ou de l'équipe :
- Moyens humains : qualité et qualification du candidat ou de l'équipe candidate :
- Qualité des références présentées :
- Degré d'expérience dans le domaine concerné :

Pour les candidats admis en candidature le jugement des offres sera :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés et détaillé dans le règlement de consultation, avec leur pondération.

- *Valeur technique : 60 %*
- *Prix : 40%*

*12/ Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes, 3 contour Motte 35000 Rennes*

*Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif régional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics*

*Détails d'introduction des recours : Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée (article R421 et suivants du Code de justice administrative) ;*

*Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (article L551-1 du Code de justice administrative)*

*13/ Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de : D.R.A.C. Bretagne, 6 rue du Chapitre 35044 RENNES Cedex - Tél. 02.99.29.67.67*

*14/ Date d'envoi de l'avis à la publication : 17 août 2015*